

Prise de position 06.03.2025

Prise de position sur l'enquête sectorielle

Le nouvel instrument de l'enquête sectorielle doit permettre à la Commission de la concurrence (COMCO) d'effectuer des analyses de marché exhaustives – aussi en l'absence de soupçon concret d'atteinte au droit de la concurrence. Les instruments actuels offrent pourtant déjà des solutions flexibles et efficaces, sans créer de charges supplémentaires pour les entreprises. Développer les instruments du droit des cartels, c'est prendre le risque d'interventions graves en l'absence d'atteinte concrète.